

Mairie de Saint André D'Olérargues

N° 129-2016

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
AVENUE DES LAVANDIERES
LE DIMANCHE 17 AVRIL 2016**

« MARCHÉ AUX FLEURS ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES »

Commune de Saint André d'Olérargues

Le maire de la commune de Saint André d'Olérargues,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par l'association des Parents d'élèves (A.P.E) de Saint André d'Olérargues d'organiser un marché aux fleurs dans le centre du village, le dimanche 17 avril 2016
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – L'association des parents d'élèves est autorisée à organiser un Marché aux Fleurs le dimanche 17 avril 2016 dans le centre du village. Elle sera autorisée à installer ses étals sur les places de parking situées Avenue des Lavandières (côté Multiple Rural).

Article 2 - Pour permettre l'installation du Marché aux fleurs et le bon déroulement de cette manifestation, le stationnement des véhicules sera interdit sur les places de parking situées Avenue des Lavandières et sur la parcelle communale en bordure de la voie départementale, comprise entre le lavoir et le multiple rural, le dimanche 17 avril 2016 de 7h à 14h,

Article 3 – L'Avenue des Lavandières restera libre à la circulation.

Article 4 - L'association des parents d'élèves veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration, dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'APE.

Article 5 – Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LUSSAN–UZES sera chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à l'association organisatrice du Marché aux Fleurs.

AMPLIATION du Présent Arrêté sera adressée à
Monsieur le Commandant de Brigade de LUSSAN
Monsieur le Préfet du Gard

Fait à Saint André d'Olérargues, le 29 Mars 2016

Le Maire,
Florent GANDI

